

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 3

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt et un septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Marie- Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Agnès LEVANT, Julien WOJCIESZAK, Françoise LOUVEAU, Jean-Marie VERWAERDE, Doriane HARDY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°4 sur un transfert de ligne budgétaire

Les crédits actuellement ouverts au chapitre 011 article 61551 « Matériel roulant » pour faire face à la panne du bus communal et au changement obligatoire du turbo pour sa mise en service sont insuffisants

Le besoin s'élève à 7000€

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédit dont le détail figure sur le tableau ci-dessous.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011- Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	161 582.77€	-7 000€	154 582.77€
011- Charges à caractère général	61551	Matériel roulant	9 200€	+7 000€	16 200€

La commission des finances réunie le 11 septembre 2023 a émis un avis favorable

En conséquence, Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'accepter d'apporter au budget les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes correspondants

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian SPRIMONT



Mairie de Villé
Pas-de-Calais



AFFICHEE LE 2 octobre 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens

le 29 septembre 2023